



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

**ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT
DE 1 200 000 EUROS SUR 3 ANS, POUR LE
FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS A
EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES
AMENAGEMENT - ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION D-20110329**

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
22 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

AMERU

**ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 200 000
EUROS SUR 3 ANS, POUR LE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS
A EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT -
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D-20110329**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de la ZAC Pôle Sport et compte tenu des éléments financiers présentés dans le bilan révisé de l'opération, il a été accepté que Deux-Sèvres Aménagement contracte un emprunt bancaire afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sport » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L. 1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération D20110329 approuvée en Conseil municipal du 20 juin 2011 prévoyait un emprunt à hauteur de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

En juillet 2011, à l'initiative de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, les termes du prêt ont été modifiés comme suit :

- Prêt : 1 200 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 3.20%
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Révision des indices : sans objet
- Possibilité de remboursement anticipé du capital, total ou partiel, à tout moment, sans frais ni indemnité, avec préavis de 10 jours.
- Garantie communale : 80 %
- Frais de dossier : 2 000 €

L'offre de prêt a été signée dans ces nouvelles conditions par l'ensemble des parties le 29 juillet et le 1^{er} août 2011.

Aussi, il convient aujourd'hui de régulariser les dispositions administratives pour assurer la bonne réalisation du contrat de prêt susvisé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-20110329 du 20 juin 2011 ;
- accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour un prêt de 1 200 000 € pour toute la durée de remboursement dudit prêt conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN